

# Sortie à Vannes et Déjeuner croisière dans le Golfe du Morbihan

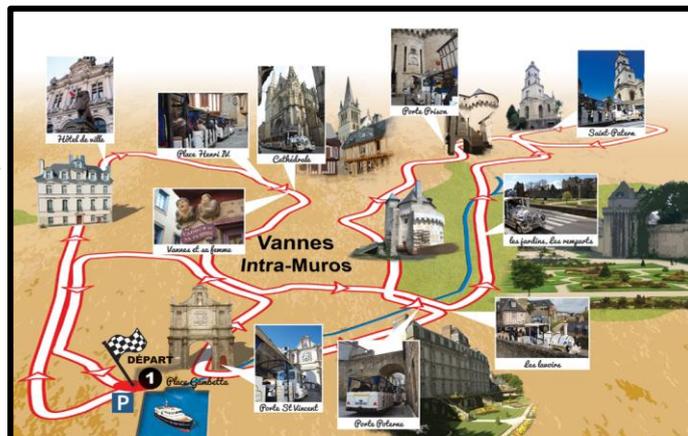
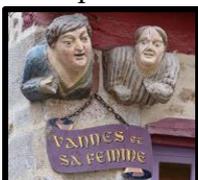
Le nombre de places étant limité à 59 personnes par journée, nous proposons deux dates pour cette sortie à savoir : **Mardi 15 et Jeudi 17 Juin 2021**

Rendez-vous à **7h30** Place du Champ de Foire à Nort sur Erdre

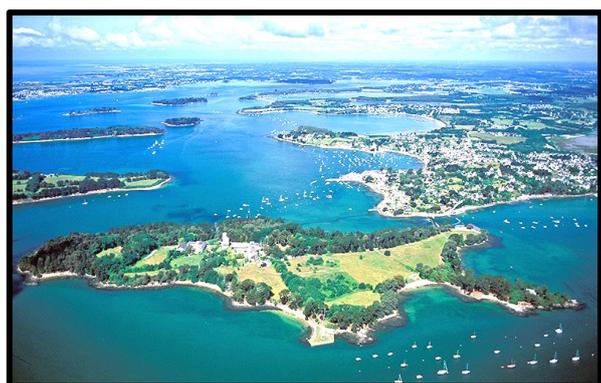
## Le matin visite de VANNES :

Embarquement à bord du petit train aux toits panoramique, partez à la conquête de cette vieille cité bimillénaire.

Longeant les jardins et les remparts gardés par la Tour Connétable, le convoi vous mènera, au travers de ruelles pittoresques, jusqu'à la cathédrale. Attention près de là, «Vannes et sa Femme» vous regardent.



## A 12h embarquement à Port Blanc pour un Déjeuner croisière commentée dans le Golfe du Morbihan



### Menu Marie-Galante

Kir pétillant, 3 réductions salées

\*\*

Compotée de lapereau aux fruits de la passion

\*\*

Pavée de Cabillaud au Vandouvan et boulgour au citron

\*\*

Assiette de fromage affinés et son mesclun

\*\*

Macaron des îles

\*\*

Vins (blanc et rouge) au minérale et café

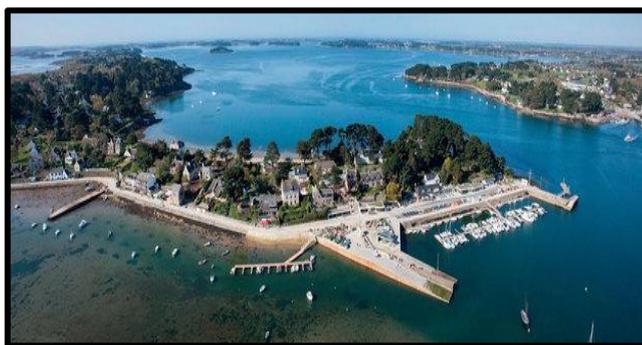
## Après le déjeuner, escale sur l'Île aux Moines

Temps libre pour la découverte personnelle de l'île, baptisée «la perle du Golfe».

Vous apprécierez dans cette île, ses paysages typiques avec ses maisons basses de pêcheurs, ses majestueuses demeures de granit. Végétations luxuriantes et panoramas incomparables.

Puis embarquement à bord du bateau-navette pour rejoindre Port Blanc.

**Retour vers Nort sur Erdre en fin de journée vers 19h**



**Coût de la sortie : 80 €**

**Pour cette journée, nous demandons seulement une participation de 65 € par personne, le reste est pris en charge par le Club**

Inscriptions le : **Lundi 19 et Jeudi 22 Avril à 14h00** – Salle du Club

*Les chèques seront déposés en banque le 31 Avril 2021*

### Informations à Tous nos Adhérents concernant les Sorties et Voyages

- ✓ Votre présence sera obligatoire le jour de l'inscription.
- ✓ Elles se feront par ordre d'arrivée. Pas d'inscriptions multiples par personne (hors mis les couples).